

**- Commune de SAINTE COLOMBE (Landes) -****Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 11 avril 2024 à 20h00**

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi onze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe DUTOYA, Maire.

Présents : M. Philippe DUTOYA, Maire, Mme Corinne BASTIAT, Mme Valérie BOUTET, M. Aurélien CIARAVINO, M. Laurent CLAVE, Mme Sylvie DAUNIS, M. Patrick DESTRIBOIS, M. Frédéric DESTRIPOS,, Mme Sylvie DUPOUY, Mme Jacqueline IRIGOYEN , M. Christophe BERGES, M. Eric LESBARRERES, M. Sébastien LOUBÈRE

Absents excusés : Mme Maryse MOIMBÉ, Mme Nelly DULAU

Pouvoirs : Mme Maryse MOIMBÉ donne pouvoir à Mme Valérie BOUTET

Date de la convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

Madame Jacqueline IRIGOYEN a été élue secrétaire.

VOTES

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Nombre de membres en exercice : 15 | Pour : 14 |
| Nombre de membres présents : 13 | Contre : 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : 14 | Abstention : 0 |

D_20240411_4**Objet : Amortissement de la subvention d'équipement versée lors de l'achat du surpresseur
Chemin de Garrot**

Monsieur le Maire explique que l'achat du surpresseur du Chemin de Garrot est assimilé à une subvention d'équipement versée et que ce type d'investissement doit faire l'objet d'écritures d'amortissement. Il propose d'amortir cet achat en une seule fois sur le même exercice.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'amortir ce surpresseur sur le même exercice que son achat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire
Jacqueline IRIGOYEN

Le Maire,
Philippe DUTOYA

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Transmis électroniquement en Préfecture le :

Identifiant unique :

Publié le :